

Image not found or type unknown



Honoraires location via un notaire

Par **nephtys**, le **05/03/2009** à **17:57**

Bonjour, je viens de trouver une maison en campagne (ille et vilaine). Je suis en train de finaliser le dossier. Je dois signer le bail demain. Aujourd'hui, la secrétaire du notaire m'informe que les frais s'élèvent à :
200 euros de frais d'acte
475 euros de caution (1 mois de loyer)
383 euros pour le loyer en cours
712 euros de frais de négociation
Ces frais de négociation sont-ils normaux? Y a t'il une loi/un décret qui justifie ces 712 euros? Et pourquoi frais de négociation, je n'ai rien négocié? Et n'y a t'il pas une nouvelle loi qui plafonne les honoraires de notaire?
D'avance merci.